

Cote du document: EB 2018/125/R.21
Date: 31 octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Jill Armstrong

Directrice par intérim de la
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Lisandro Martin

Directeur de la
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Information**

Procès-verbal de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. La quatrième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition s'est tenue le 20 septembre 2018; le présent document offre une synthèse de la teneur de cette réunion.
2. Tel qu'approuvé par les membres du Groupe de travail, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa prochaine session et servira de base au rapport verbal du président.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. Les membres du Groupe de travail participant à la réunion sont l'Allemagne, l'Argentine (Présidence), la France, l'Inde, l'Italie, le Koweït et le Royaume-Uni. Les représentants au Conseil d'administration de la Chine, du Mexique, de la République bolivarienne du Venezuela et de la République dominicaine sont également présents en qualité d'observateurs. Le FIDA est représenté par le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Vice-Président adjoint responsable des finances en chef et Contrôleur principal du Département des opérations financières, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, le Directeur par intérim de la Division production durable, marchés et institutions, la Directrice par intérim de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Secrétaire du FIDA par intérim et d'autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

4. Les sept points ci-après sont inscrits à l'ordre du jour provisoire (document TFWG 2018/4/W.P.1): i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition: a) proposition du FIDA concernant un système pilote d'octroi de prêts axés sur les résultats; b) projet de procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays, c) statut de l'assistance technique remboursable et marche à suivre; iv) cadre de transition – document provisoire; v) exposé de la direction sur la transformation du modèle opérationnel et de l'architecture financière du FIDA; vi) procès-verbal de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition; vii) questions diverses.
5. Le Groupe de travail adopte l'ordre du jour et note, comme le lui propose le président, qu'ayant déjà été approuvé par le Groupe de travail et présenté à la cent vingt-quatrième session du Conseil d'administration, le procès-verbal de la troisième réunion (point vi) de l'ordre du jour) ne doit plus être débattu en réunion. De plus, il décide de modifier l'ordre de certains points: le point v) sera examiné avant le point iii), sur proposition de la direction et le point iii) b) sera examiné avant le point iii) a), à la demande d'un membre. Cette modification de l'ordre des points n'entraîne pas une révision formelle de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour: Exposé de la direction sur la transformation du modèle opérationnel et de l'architecture financière du FIDA

6. Une séance de questions-réponses a lieu brièvement, compte tenu du fait que la question a déjà été exposée à diverses reprises par la direction dans d'autres tribunes, ainsi qu'à la cent vingt-quatrième session du Conseil d'administration.
7. Des éclaircissements sont demandés sur le travail en cours s'agissant du cadre de contrôle interne et, en particulier, sur les moyens mis en œuvre par le FIDA pour que les contrôles minimaux qu'il effectue associent les gouvernements et sur le fait de savoir s'il y a une possibilité d'améliorer la performance des projets par les synergies.

8. Il est expliqué que la question relève du cadre de contrôle interne, très récent et qui en est encore à la phase stratégique. La direction exprime sa volonté de donner plus de détails sur la question à la fin du premier semestre 2019, lorsque les activités auront commencé. Elle souligne aussi que le cadre sera mis en œuvre au niveau institutionnel, car il existe déjà un cadre axé sur les risques bien établi pour la gestion financière des projets. La direction présente aussi une synthèse du processus mené au niveau des projets.

Point 3 de l'ordre du jour: Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition

b) Projet de procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays (mandat, paragraphe 7 iv))

9. Les membres accueillent avec intérêt l'exposé de la direction, qui concerne: i) les nouveaux éléments que couvriront les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP), c'est à dire les évaluations de la fragilité, les analyses de scénarios, les objectifs de cofinancement et l'intégration stratégique des activités hors prêts; ii) le cycle de vie et le processus d'examen des COSOP; iii) les différences entre les COSOP et les notes de stratégie de pays.
10. Concernant les nouveaux éléments des COSOP, il est indiqué que les évaluations de la fragilité seront présentées dans une annexe au document des COSOP. Les membres indiquent que les analyses de scénarios leur seront particulièrement utiles pour comprendre les changements potentiels dans les contextes de pays et, par conséquent, mener à une réévaluation de la pertinence du COSOP.
11. Il est souligné que le COSOP sera conforme aux autres cadres de développement et, en particulier, aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Si nécessaire, on veillera à ce que le calendrier des COSOP soit harmonisé avec celui des PNUAD envisagés, au moyen de notes de stratégie de pays qui permettront de régler les problèmes de calendrier. Les membres notent qu'il faut aussi rechercher l'harmonisation avec les stratégies de pays des institutions financières internationales (IFI), dans la mesure du possible.
12. Ils soulignent qu'il faut un examen annuel, car le COSOP sera un document évolutif. Il est indiqué qu'un examen approfondi des résultats du COSOP aura lieu tous les deux ans et qu'un point annuel de la situation sera fait dans le cadre du processus d'examen du portefeuille. De plus, si la situation et les priorités du pays changent considérablement et que le COSOP n'est plus adapté aux circonstances, l'examen des résultats du COSOP aboutira à une recommandation concernant la conception d'un COSOP complètement nouveau.
13. Les membres notent que les séminaires informels des COSOP seront plus utiles s'ils sont programmés plus tôt que par le passé; cela permettra en effet d'intégrer les commentaires dans le document présenté au Conseil d'administration. Il est aussi décidé que la filière de projets associés au COSOP sera communiquée à tous les membres. Ces derniers pourront ainsi utiliser leurs propres canaux pour renforcer les partenariats et mobiliser des ressources dans le pays.
14. Les distinctions entre les COSOP et les notes de stratégie de pays sont précisées, notamment pour ce qui concerne les périodes de validité des uns et des autres. Les COSOP auront normalement une durée de trois à six ans, et pourront être prolongés pour une période de trois ans maximum, si aucun changement n'est prévu dans les priorités ou la stratégie du pays. Les notes de stratégie de pays seront utilisées pour les situations de fragilité ou de vulnérabilité, y compris pendant les périodes électorales. Elles seront applicables pendant deux ans au maximum. Dans le contexte de l'harmonisation avec d'autres organismes des Nations Unies et des IFI, il est décidé que, chaque fois que ce sera possible, le FIDA utilisera les notes de stratégie de pays à court terme, puis un COSOP complet sera élaboré lorsque les évaluations auront été faites. Le seuil d'allocation prévu pour les pays fonctionnant avec une note de stratégie de pays a été supprimé.

15. Compte tenu des observations des membres, le document est approuvé.
- a) Proposition du FIDA concernant un système pilote d'octroi de prêts axés sur les résultats (mandat, paragraphe 7 iii))**
16. La direction présente la proposition exposée dans le document TFWG 2018/4/W.P.2, qui inclut les contributions des membres à la réunion précédente. Les membres saluent l'incorporation, dans le document, de questions soulevées lors de débats précédents.
17. Le caractère volontaire et axé sur la demande de cet instrument est de nouveau souligné. Les membres soulignent aussi qu'il convient de procéder à une évaluation approfondie de l'opportunité de l'outil, s'agissant de produire les solutions de développement attendues, et de son adéquation aux circonstances particulières des pays, pour optimiser la probabilité de succès des systèmes pilotes.
18. Les membres redisent aussi qu'il est important que les indicateurs liés aux décaissements soient conçus et convenus de commun accord pour éviter tout conflit au stade de la mise en œuvre. Ils demandent que le document soit mis à jour et qu'il y soit clairement dit que des orientations claires seront données aux fins de l'élaboration judicieuse de tels indicateurs, pour garantir une compréhension commune des objectifs à atteindre et des modalités de paiement, l'objectif étant de réduire le plus possible le risque de non décaissement par l'opération.
19. Il est expliqué que chaque proposition des divisions régionales sera évaluée au cas par cas et qu'on tiendra compte des enseignements tirés des critères appliqués par les IFI, avec l'appui de consultants chevronnés. Il est aussi expliqué que le FIDA a proposé de piloter un ensemble de prêts axés sur les résultats, qui comprendrait un ou deux éléments d'un projet d'investissement par prêt conçus avec des indicateurs liés aux décaissements.
20. Il est souligné qu'il est important de travailler en partenariat avec les IFI, s'agissant des opérations de prêts programmatiques axés sur les résultats, que cet instrument est novateur et qu'il faut s'efforcer davantage de concevoir de telles opérations. Concernant le renforcement des capacités des autorités nationales concernées, la proposition inclut la possibilité de financements anticipés dans certains cas, si cette modalité est prévue dans la conception du programme ou du projet.
21. Pour ce qui est de la demande des pays, la direction indique au Groupe de travail qu'elle dialogue avec plusieurs pays. Il est également noté que, dans le cas des prêts programmatiques axés sur les résultats, le FIDA propose de participer au cofinancement d'opérations plus vastes lancées par des institutions financières internationales, et que, donc, les possibilités sont limitées à la réserve de telles opérations, qui, elles aussi, sont limitées dans une certaine mesure, sachant que cet instrument est plus utilisé dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
22. Le document est approuvé, les observations des membres ayant été prises en compte.
- c) Statut de l'assistance technique remboursable et marche à suivre (mandat, paragraphe 7 v))**
23. La direction présente brièvement l'action menée à ce jour par le FIDA dans le domaine de l'assistance technique remboursable et souligne son rôle essentiel s'agissant des aspects du nouveau modèle opérationnel du Fonds relatifs à l'allocation et l'utilisation des ressources. Elle résume aussi ce qui a été fait en matière d'étalonnage comparatif avec les autres institutions, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les IFI.

24. Il est souligné qu'il faut que l'avantage comparatif du FIDA par rapport aux autres institutions soit plus clairement exposé; en effet, si certains États membres connaissent bien le Fonds et l'action qu'il mène, nombre d'entités nationales n'ont pas cette connaissance approfondie.
25. D'aucuns rappellent qu'il est important que les documents soient mis à la disposition du Groupe de travail en temps voulu avant les réunions. Il est convenu que la direction élaborera un document qui sera examiné à la prochaine réunion, le 8 octobre, l'objectif étant que les tâches définies dans le mandat du Groupe de travail soient menées à bonne fin.

Point 4 de l'ordre du jour: Cadre de transition – document provisoire

26. Le Groupe de travail remercie la direction pour les révisions qui ont été apportées au document qui a été soumis une nouvelle fois, et dans lequel ont été intégrées les observations faites à une réunion précédente et sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
27. Il est souligné que le document doit être simplifié et restructuré. Est également soulignée l'importance du dialogue, notamment entre la direction et les pays en transition.
28. Des membres demandent des précisions concernant l'inclusion d'activités relatives à des questions allant au-delà de 2018 et dépassant potentiellement le mandat du Groupe de travail. Il est décidé que les prochaines étapes feront l'objet de discussions à l'occasion de la dernière réunion du Groupe de travail, le 29 octobre prochain, et que les membres y décideront notamment s'il faut faire mention de la portée de l'action à mener après 2018.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

29. Aucune autre question n'est soulevée.